

CHAIB BOUNOUA [*] ET ABDELLATIF KERZABI [**]

Quelques remarques sur les réformes économiques : la monnaie, le crédit et les prix

INTRODUCTION

La décennie 1980 inaugure une nouvelle politique économique commandée comme par le passé par un système de planification centrale. Cette nouvelle économique tente de corriger les déséquilibres causés par l'ancien système d'une part et perfectionner les méthodes d'organisation et de régulation de l'économie nationale d'autre part. Cette démarche présente un intérêt certain pour la réflexion économique et encore plus, si dix années après, les résultats sont là pour nous fournir les quelques éléments d'appréciation.

La lecture du rapport portant plan quinquennal (1980-1984) fait ressortir les objectifs suivants :

- renforcement des relations intersectorielles ;
- élimination des déséquilibres entre les différents secteurs notamment par une meilleure prise en charge des infrastructures économiques et sociales, les services et l'agriculture. L'enveloppe financière autorisée pour ce plan s'élève à 560,5 milliards de dinars qui se répartit selon le tableau.

	RAR	Nouveaux Programmes	TOTAL	%
- Industrie	79,5	132,2	211,7	37,8
- Agriculture	17,8	41,6	59,4	10,6
- Transport	02,4	13,4	15,8	02,8
- Infrs.Econo.	19,9	36,2	56,1	10,00
- Habitat	34,5	58,0	92,5	16,5
- Educ.Formation	30,3	35,4	65,7	11,7
- Infrs.Sociales	06,7	14,3	21,0	03,7
- Equipt.Collectifs	02,1	10,9	13,3	02,4
- Entrep.de Réali	03,4	21,6	25,0	04,5
TOTAL	196,9	363,6	560,5	100

Ce plan prévoit en outre :

- 7,1 % de croissance/an pour la PIB ;
- 8,9 % de croissance/an pour Cion finale ;

- 7,3 % de croissance/an pour F.B.C.F. ;
- 4,3 % de croissance/an pour Exportations ;
- 6 % de croissance/an pour Importations ;
- 12,5 % de croissance/an pour Industrie ;
- 10,5 % de croissance/an pour Services ;
- 10,5 % de croissance/an pour B.T.P ;
- 4 % de croissance/an pour Hydraulique ;
- 0,4 % de croissance/an pour Agriculture.

Il est à noter que le déficit de la balance commerciale devait-être comblé par une évolution favorable des prix du gaz et le recours modéré au financement extérieur. Cependant les réalisations en fin de période sont très modestes, par rapport aux prévisions et sauf pour l'agriculture et le B.T.P., les réalisations en terme de taux de croissance par secteurs sont nettement bas (voir tableau).

- P.I.B	4,6 %
- Services	4,62 %
- Hydraulique	2,2 %
- B.T.P	8,2 %
- Agriculture	3,7 %
- Industrie	8,2 %
- Cion	7,3 %
- F.B.C.F	4,3 %
- Exportations	2,5 %
- Importations	3,4 %

Les investissements qui héritèrent de la période antérieure des R.A.R évalués à 200 milliards de dinars laissent environ 160 milliards au plan suivant (85-89). Ce qui représente environ 33 de nouveau R.A.R et donc un taux de réalisations globales des dépenses autorisées par le plan de 67 %.

Sur le plan physique, les capacités d'absorption des secteurs économiques sont à l'origine de ces faibles réalisations. Quant à la cause monétaire, elle se situe au niveau du système financier qui a continué à fonctionner selon les règles de la période antérieure. Ces deux remarques (physique et monétaire) vont être à l'origine de l'orientation du 2ème Plan quinquennal (85-89). C'est ainsi que les projets industriels ont été centrés vers les activités de transformation et de sous-traitance afin de renforcer les liens intersectoriels. Sur le plan monétaire la loi bancaire de 1986 réactive la monnaie considérée jusque là comme simple suiveuse des flux physiques. A partir de 1986 ce plan va être contrarié par la baisse de nos ressources d'exportations. Les pouvoirs publics ripostent d'abord par une révision du plan, désormais :

- seuls les programmes entamés devraient se poursuivre ;
- les autorisations de dépenses sont révisées à la baisse ;

- seront privilégiés dans les secteurs industriels, les activités rentables et permettant d'économiser les devises.

Jusqu'à la chute des prix du pétrole et donc la diminution des recettes externes, les pouvoirs publics ont été incapables de lancer des activités industrielles productives et autonomes. Pour produire 100 DA, les industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques et électriques nécessitaient.

- 60,1 DA d'importation en 1980 ;
- 62,2 DA d'importation en 1981 ;
- 49,7 DA d'importation en 1982.

Quant à l'industrie légère, sa dépendance de fonctionnement en 1984 a été comme suit :

- Entreprises de Mat. de Construction 82 % ;
- Entreprises de bois 9 % ;
- Entreprises de verre 9 %.

Pourtant, les recettes pétrolières de 1980 -1984 ont été évaluées à 211 milliards de DA soit presque le double de la période 1970-79.

1. QUELQUES ELEMENTS CRITIQUES RELATIFS A LA LOI SUR LA MONNAIE ET LE CREDIT

La loi sur la monnaie et le crédit repose principalement sur deux objectifs :

a) L'autonomie de l'Institut d'émission vis-à-vis du trésor et les banques primaires d'une part et l'assainissement de l'endettement du trésor et des entreprises d'autre part.

b) L'autorisation des mouvements de capitaux avec l'étranger.

1.1. L'autonomie de la banque centrale et assainissement de l'économie nationale :

Jusqu'à cette loi, la banque centrale imprimait des billets de monnaie à la demande du trésor public ou des banques primaires. Ces billets étaient destinés à la couverture des déficits budgétaires (voir tableau) et des entreprises.

TABLEAU
Déficit et financement monétaire du trésor
en 10⁹ DA

	1985	1986	1987	1988	1989
Déficit du trésor	-28,3	-35,2	-23,1	-44,4	-8,4
% du financement monétaire	10	66,5	68	52	58

Source : Algérie - Actualité n° 1316.

Les données que nous avons rassemblé sur les entreprises concernent l'industrie lourde sur la période allant de 1982 à 1986.

TABLEAU
Résultat net en 10⁶DA.

Entreprises	1982	1983	1984	1985
Mines	-121	-307	-150	-164
Sidérurgie	-1212	-979	-1501	-572*
Constr.métallique	-66	+18	-178	-215
Mécanique	+246	+523	-568	-768
Electriq. et électron	-439	-201	-338	-103
Ingénierie	-64	+32	+25	+16
	-1656	-914	-2710	-1806

Source : Banque Mondiale.

(*) Complexe El-Hadjar seulement.

Ainsi et malgré les différentes restructurations financières le trésor devra rembourser plus de 100 milliards de dinars en 15 ans, soit 7 milliards annuellement, ce qui exigera une certaine discipline dans les dépenses de l'administration d'une part, et plus de rigueur dans la collecte des ressources fiscales jugées jusque-là discriminatoire et inéquitable d'autre part.

Les déficits cumulés des entreprises représentent plus de 80 milliards de dinars, somme qu'il s'agit d'assainir au plus tard en 1991.

Cette monnaie a été distribuée sans contrepartie réelle. La production globale de l'économie n'augmente pas avec la croissance de la masse monétaire (voir tableau).

TABLEAU
TAUX DE CROISSANCE
(en pourcentage)

Années	Masse monétaire	P.I.B	Ecart
1978-1979	25,4	22,5	2,9
1979-1985	19,1	16	3,1
1986-1989*	15,4	3,8	11,6

Source : F. HAKIKI dans Monnaie et Crédit. CREAD 1987

(*) A partir de diverses statistiques

L'écart entre le PIB et la masse monétaire qui s'amplifie à partir de 1985 va être à l'origine d'une inflation dont la source réside au niveau de l'activité productive qui n'arrive pas à répondre aux injections monétaires. L'autonomie de la banque centrale signifie que toute émission de monnaie devra être suivie par la création de richesses nouvelles à l'issue d'une production.

1.2. Les mouvements de capitaux :

Cette loi autorise les non-résidents à importer du capital en Algérie en vue d'une activité de production ou de service à condition qu'elle (activité) ne soit ni monopolistique ni stratégique (secteurs réservés à l'Etat). Cette activité doit en outre être créatrice d'emplois et capable d'assurer l'acquisition d'un savoir-faire.

L'application des principes va exiger des institutions monétaires et financières de fonctionner sur la base de l'orthodoxie financière (chapitre V, article 92 de la loi). Ainsi, les secteurs économiques vont être contraints par la monnaie. Seules les entreprises jugées solvables et rentables pourront accéder aux crédits. La monnaie doit imposer à l'activité économique de régénérer les avances à la suite de leur consommation par une activité productive. C'est le principe même de l'économie. Cependant, cette contrainte monétaire a déjà été sentie par les entreprises dès 1986 comme le montre le tableau.

TABLEAU
CONTRAINTE NONETAIRE : 1989

Pourcentage des entreprises ayant :	
- une mauvaise trésorerie	: 59
- difficultés à contracter des crédits	: 63

Source : Statistiques O.N.S.

La première remarque à faire est liée à la production dont le niveau est lui-même lié au volume des importations (matières, demi-produits, pièces détachées... etc). A la chute des prix des hydrocarbures, les pouvoirs publics ont répondu par une réduction drastique des importations. L'appareil productif qui ne peut fonctionner sans importations enregistre depuis 1986 une activité fortement perturbée.

Ceci dénote que l'activité productive se heurte aux difficultés d'approvisionnement pour ses inputs nécessaires à la production. L'entreprise productive devient alors le lien de convergence d'une double contrainte : monétaire et physique. L'économie de marché suppose que le comportement de l'agent économique dépende de la quantité de monnaie dont il dispose. La demande réelle (physique) étant limitée par la détention de monnaie, fait face à une offre extensible. Cela

s'observe concrètement par ces vendeurs qui se disputent (par la publicité, le marketing... etc) les acheteurs limités par leurs revenus et donc leurs monnaies. En Algérie l'indisponibilité de l'offre réelle d'une part et monétaire d'autre part ne fera que contracter les activités productives.

La deuxième remarque est relative à l'assainissement des entreprises. Etant donné le verrouillage de l'activité productive par la double contrainte qu'on a cité plus haut, toute injection de monnaie supplémentaire ne fera qu'augmenter la pression sur l'offre réelle et donc alimenter le processus inflationniste.

La troisième remarque concerne ces transferts de capitaux dont la source est cette transformation de la monnaie nationale en devises empruntant la voie du change parallèle. Ce dernier, motivé par la pénurie de l'offre locale est lié à un système de prix parallèle qui répartit des ressources d'importation informelles (ISP : Importations sans paiements).

Notons au passage que cette économie informelle représentait 8,20 % du PIB officiel en 1989, alimentait 28 % de la consommation des ménages. L'autorisation de cette économie (informelle) par une loi reflète l'incapacité de l'Etat ou son alliance vis-à-vis de ceux qui concentrent les surliquidités à des fins spéculatives. D'un autre côté, cette concentration des revenus entre les mains d'une certaine catégorie de commerçants et d'entrepreneurs qui spéculent fait face à une offre de devises rigide. Celle-ci constituée par les économies que font les algériens vivant à l'étranger sur leurs salaires est inélastique au-delà d'un certain seuil. La rigidité de cette offre de devises face à une augmentation de la masse monétaire ne fera que renchérir davantage les taux de change et donc les prix des produits importés offerts sur le marché local.

1.3. Quel système de prix ?

L'idée d'un alignement général de prix officiels du secteur d'Etat sur ceux en vigueur sur le marché parallèle est officiellement la thèse qui est défendue par le gouvernement Hamrouche dans le cadre des nouvelles réformes économiques ayant pour toile de fond l'économie de marché.

Cette thèse avance l'argumentation suivante pour montrer le bien fondé de la politique poursuivie actuellement en matière de prix. Elle prétend que les prix qui se forment sur le marché parallèle sont des prix d'équilibre c'est-à-dire des prix réels car reflétant l'état de l'offre et la demande sur ce même marché, tel état que l'économie officielle ne peut rendre compte étant donné que les prix d'Etat sont fixés centralement en dehors de toute action de l'offre et la demande.

Dans cette situation d'économie administrée auquel se trouvait soumise l'économie algérienne jusqu'à une période récente, les prix du secteur public restaient stables, même si le marché était parcouru de pénuries chroniques. Il s'ensuit que cette situation ne traduisait pas la réalité observée sur le marché à savoir le déséquilibre de l'offre et la

demande. Mais ce déséquilibre prenait d'autres manifestations notamment les files d'attente auprès des magasins d'Etat.

Si on suit le raisonnement fait plus haut, la tension s'exerçant sur l'offre et la demande que le marché parallèle rend bien compte, justifie non seulement l'existence de ce marché qui naît en réponse aux difficultés que rencontre le marché officiel dans la satisfaction de la demande globale, mais aussi les prix qui s'y déterminent et comme le prix reste par excellence un indicateur de rareté, on justifie du point de vue de la théorie économique la formation des prix sur le marché parallèle.

D'où l'idée suivante qu'on s'efforce de rendre crédible aux yeux de l'opinion publique est que les prix qui se forment sur le marché parallèle sont ceux d'une économie de marché. Et si on veut éliminer ce marché il n'y a pas mieux que de le légaliser, alors l'alignement des prix du secteur d'Etat sur ceux en vigueur sur le marché parallèle en facilitant cette légalisation, permet à l'économie nationale de rentrer de plein pied dans l'économie de marché, puisqu'il y aura un seul marché et en plus homogène contrairement au passé où coexistaient deux sortes de marchés : un marché officiel et un marché non officiel. On remarque ainsi que par ce tour de passe-passe, on passe à l'économie de marché par une simple opération d'alignement car on considère que l'offre et la demande qui s'expriment sur ce marché sont réelles, et les prix qui en résultent sont des prix d'équilibre.

Cette politique, de notre point de vue n'est pas fondée et elle est confuse de surcroît.

Elle est confuse parce qu'on le dit ouvertement, qu'on veut récupérer les rentes spéculatives sur le marché et réduire la demande globale et en même temps, appliquer les principes de l'économie libérale, puisque non encore assimilés correctement par les principaux acteurs (entreprises publiques).

Et elle est non fondée, parce que cette thèse véhiculée, nous paraît ressortir d'un raisonnement fallacieux.

Le résumé suivant nous permettra de saisir en quelques points l'incohérence du raisonnement en regard de la théorie économique.

1. Tout d'abord le prix d'un produit qui se détermine sur le marché parallèle et par conséquent le prix du secteur public qui doit s'en aligner n'est pas un prix d'équilibre. La condition de rareté du produit qui justifie la formation de prix sur le marché parallèle est une condition nécessaire, mais non suffisante pour expliquer la détermination du prix d'équilibre sur le marché parallèle, et par conséquent de considérer que l'économie parallèle est une situation de libre marché.

Rappelons ici qu'un prix est considéré comme un prix d'équilibre si les conditions de concurrence pure et parfaite sont remplies (atomicité du marché, l'homogénéité des produits, libre entrée, transparence du marché, mobilité des facteurs), or on sait qu'un marché fonctionnant dans un cadre de concurrence pure et parfaite est un cas utopique et il

l'est encore plus pour le cas algérien. Celui-ci est remarquons-le, marqué par l'absence de tous les attributs cités plus haut et l'économie algérienne est plutôt caractéristique d'une économie de pénurie et en tant que telle l'équilibre sur le marché ne peut-être réalisé.

Ce qu'on constate réellement sur le marché algérien est d'un côté les producteurs que sont les entreprises publiques ou privées qui détiennent souvent un monopole sur une gamme de production donnée et qui sont loin de satisfaire toute la demande nationale (matières premières, demi-produits, bien de consommation), de l'autre côté, on note une demande de consommateurs sans cesse croissante, que le marché officiel n'arrive pas à stabiliser. La conséquence de ce déséquilibre de l'offre et la demande sur le marché officiel est la naissance du marché parallèle qui exploite les failles de l'économie administrée pour s'étendre et s'amplifier.

Parmi les failles de l'économie administrée, on peut citer la différenciation des systèmes des prix (système de prix officiel et système de prix parallèle), différenciation qui se concrétise dans un transfert de valeur de l'économie officielle vers l'économie parallèle du fait de la différence des prix pratiqués sur le marché.

Mais la question est de savoir si on peut atteindre les objectifs suivants, par la poursuite d'une telle politique :

- Création d'une économie de marché.
- Récupération des rentes spéculatives.

étant donné les caractéristiques de l'économie algérienne (économie de pénurie) et si on peut contenir les effets négatifs induits par cette politique sur le plan de l'inflation, des revenus, c'est ce dont nous doutons fort.

1. Tout d'abord l'importante épargne détenue par les ménages (secteur privé y compris), sous forme de thésaurisation alimente la spéculation, accentue le déséquilibre de l'offre et la demande dans une situation de pénurie aiguë et de ce fait accélère le processus inflationniste.

2. Un relèvement généralisé de prix dans le secteur d'Etat, qui se traduit par un surprofit pour l'entreprise, augmentera la valeur nominale de la production vendue et gonflera ainsi les revenus monétaires de l'entreprise. Mais comme ces revenus seront distribués pour une bonne part sous forme de salaires, ils absorberont les quantités de marchandises mises sur le marché même si, comme on l'a vu, il y a eu un accroissement de prix de ces marchandises et par le mécanisme perpétuera-t-on la pénurie ?

3. L'absence de concurrence entre entreprises dans la quasi-totalité des branches économiques, n'agira pas sur la baisse du taux de profit des entreprises publiques détenant le monopole d'une production et ne poussent pas celles-ci à améliorer la productivité pour diminuer les coûts à la production. Au contraire, toute augmentation des coûts (salaires, matières premières, machines), non liée à des causes

objectives, justifiera une modification à la hausse des prix à la production pour conserver une certaine rentabilité de toute façon virtuelle, au niveau de l'entreprise.

4. L'alignement des prix du secteur d'Etat sur ceux pratiqués sur le marché parallèle élude une question essentielle c'est celle des coûts à la production, or cet élément est essentiel dans la formation des prix, que ce soit dans une optique libérale ou marxiste.

Nous savons que dans une économie de marché, l'entreprise produit une quantité de marchandises telle que son coût marginal doit-être égal au prix de marché afin de rendre son profit maximum. Or, ici nous voyons que le prix qui se forme sur le marché parallèle ne tient pas compte du coût, mais seulement de l'évolution de l'offre et la demande, en plus de certains éléments subjectifs tels que (les files d'attentes, la difficulté de se procurer le produit...). Faire en sorte aujourd'hui que le prix d'Etat suive le même mouvement que celui du prix parallèle c'est s'éloigner du raisonnement scientifique qui est à la base du progrès technique et économique. Car dans ce cas, le prix du marché parallèle n'a pas une signification économique puisqu'il s'écarte des conditions normatives du calcul du coût de production.

Nous nous arrêtons à ces points là, pour dire que si une telle politique n'est pas modifiée, elle aura pour conséquence d'accélérer l'inflation, de creuser les inégalités entre les différentes classes sociales, d'accélérer le processus de paupérisation de la population, de faire perpétuer l'économie de pénurie.

Juin 1991

Notes

[*] Maître Assistant Université de Tlemcen

[**] Maître Assistant Université de Tlemcen